

Crédits provisoires

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le poste 5 n'était pas prévu...

Des voix: Règlement!

M. Stevens: Le poste 5 n'était pas prévu dans les prévisions qui ont été renvoyées et je me demande...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est avec beaucoup de regret que je fais maintenant cette intervention. Mon rappel au Règlement s'explique de lui-même. La Chambre des communes a travaillé toute une journée. Il y a eu vote. Je ne sais si les membres de cette Chambre ont le loisir de prendre la parole pour plaider l'ignorance, ou pour demander la radiation d'un débat donné, ou d'une fraction de scrutin auquel ils ont participé. Mais le Règlement de la Chambre précise bien qu'il n'y a pas lieu de s'excuser sur la façon dont on va voter ou dont on a voté. Toute cette discussion aurait dû se faire dans le cours du débat sur la question dont il s'agissait.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Il serait tout à fait irrégulier de laisser poursuivre cette discussion sur ce qui s'est vraiment passé

aujourd'hui. J'estime qu'il y a lieu pour vous de déclarer qu'elle n'est pas réglementaire, et de lever la séance.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Monsieur le président, sans vouloir blesser mon ami le député de Crowfoot (M. Horner), ce qui s'est passé ici ce soir est inadmissible et...

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Écoutez donc.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans vouloir blesser le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), je dis qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le rappel au Règlement qu'il a déjà fait, parce que l'affaire a été tranchée. Si le député veut invoquer le Règlement à propos d'autre chose, je me ferai un plaisir de l'entendre.

M. Chrétien propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est plus de 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 56 la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)